



2018-2019

CEPN

**Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des
Premières Nations AANC
Lignes directrices**

Conseil en Éducation des Premières Nations
(CEPN)

95, rue de l'Ours,
Wendake (Québec) G0A 4V0

Contact

Tim Whiteduck, Directeur des technologies



Description et objectifs

Le programme de la stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations Connexion compétences TIC donne l'occasion aux jeunes de 18 à 30 ans d'acquérir une expérience de travail et une formation utile dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC).

Le CEPN établit une limite d'un seul poste par communauté, et ce, afin d'offrir une chance égale à chaque communauté de soumettre une candidature. En fonction du nombre de demandes reçues, le CEPN peut solliciter des candidatures supplémentaires. Par conséquent, si les communautés envisagent de soumettre une ou plusieurs candidatures, elles sont encouragées à le faire.

L'objectif de 2018-2019 est d'embaucher un maximum de 15 travailleurs jeunesse et d'encourager les communautés à soumettre leur candidature aussi rapidement que possible pour se doter d'un laps de temps approprié afin de valider l'admissibilité des jeunes au programme. Si nous n'atteignons pas notre objectif en ce qui concerne le nombre de candidatures, nous renverrons un appel de propositions le jour suivant la date limite de soumission, soit le **29 juin 2018**.

Lignes directrices du programme stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations

Toute proposition est évaluée selon les lignes directrices du programme :

- Le remboursement est remis aux communautés qui emploient un jeune.
- Le jeune doit obligatoirement être encadré par un mentor ou un superviseur attitré.
- Le jeune touchera un taux salarial égal ou supérieur au taux provincial/territorial du salaire minimum.
- Les frais des voyages sont payés par le programme.
- Les frais de garde pour enfant(s) à charge sont remboursables, la documentation complémentaire est nécessaire pour se qualifier pour un remboursement.
- Le jeune doit obligatoirement assister aux deux ateliers de formation (documents de voyage valides et photo d'identité requis) :
 - Institution Kiuna, des 12 au 17 août 2018.
 - Octobre 2018 (lieu et date à confirmer).

Admissibilité

- Toutes les communautés membres du CEPN et les communautés innues non membres.
- Être membre d'une Première Nation et âgé entre 18 et 30 ans.
- Être un jeune qui ne fréquente pas l'école, sans emploi ou sous-employé.
- Les jeunes admissibles ne peuvent participer au programme que deux fois (un jeune ayant déjà participé **est admissible**).
- Date limite pour soumettre une proposition AANC-ICD 1898217 : **6 juillet 2018**.

L'admissibilité des demandes sera validée par la coordonnatrice régionale de la jeunesse d'AANC, qui en informera le CEPN. Les communautés seront avisées quant à l'état de leur demande au plus tard le 20 juillet 2018. Elles recevront également des renseignements supplémentaires.

Budget, contribution et remboursements

Chaque communauté choisie pour participer au programme TIC Stratégie d'emploi peut obtenir une contribution maximale de 11 550 \$* (excluant les frais de garde d'enfant, pour personnes handicapées) pour les frais liés au salaire du participant.

Durée du contrat de travail (maximale).	20 semaines
Nombre d'heures par semaine.	35 heures
Salaire (15 \$ l'heure) (placement dans les TIC).	10 500 \$
Avantages sociaux à 6 % du salaire (allocation max.).	630 \$
Frais d'administration à la communauté de 4 % (allocation max.).	420 \$
Frais de garde pouvant s'ajouter à votre proposition (des pièces justificatives sont obligatoires) : <ul style="list-style-type: none"> L'allocation maximale pour un enfant à charge pendant le contrat de travail est 775 \$. Si le participant a deux enfants à charge, il est admissible à un montant supplémentaire de 387,50 \$. L'allocation maximale pour frais de garde durant la nuit (en raison des présentiels) est 554,67 \$; Kiuna, cinq nuitées et Québec, quatre nuitées, à 50 \$ par nuitée. 	<p>Le cas échéant;</p> <p>775 \$ (1 enfant à charge). 1 162,50 \$ (2 enfants à charge).</p> <p>519,75 \$ (1 enfant à charge). 554,67 \$ (2 enfants à charge).</p>
Jeune participant ayant des handicaps : <ul style="list-style-type: none"> Une allocation jusqu'à concurrence de 3 000 \$ (Il faut détailler les coûts connexes) est possible. 	
Remboursement admissible (excluant les frais de garde et les frais liés aux handicaps)	11 550 \$

Remboursements

Les communautés doivent présenter une facture de même que leurs rapports finaux au CEPN pour recevoir le remboursement du salaire des jeunes participants. Elles doivent aussi inclure tous les documents justificatifs (journaux de paies, reçus de frais de garde d'enfants, etc.).

- Les communautés peuvent présenter une demande de remboursement à mi-parcours durant la période de travail (semaine du 9 octobre 2018).

Les dépenses de déplacement seront remboursées aux communautés immédiatement après la session de formation. Les communautés doivent prendre bien note qu'elles doivent fournir à leurs jeunes travailleurs une avance sur les frais de déplacement pour assurer leur participation aux ateliers.

Ateliers de formations-TIC

- Veuillez prendre note que SEULS les jeunes participants inscrits au programme pourront profiter de l'hébergement réservé à cette fin par le CEPN.
- Le CEPN coordonnera les déplacements et le jumelage des participants de même que l'attribution des chambres.
- Chaque participant devra signer le formulaire de l'Institution Kiuna relatif aux règlements en vigueur dans les résidences étudiantes (occupation quadruple).
- Il est obligatoire que le participant ait deux pièces d'identité valide avec photo pour tout déplacement.

Dates limites et rapports

Veuillez noter que les formulaires et rapports sont disponibles sur le site WEB du CEPN (www.cepn-fnec.com) sous la section des programmes.

1. Date limite de réception du formulaire **de candidature du jeune** est le **29 juin 2018**.
2. Date limite de réception de la **soumission du projet du ministère** 6 juillet 2018.
 - Le titre de votre soumission doit être : *Initiative d'emploi en TIC du CEPN*.
 - Retourner par courriel à l'attention de : jhicks@cepn-fnec.com.
 - Le CEPN fera parvenir aux communautés admissibles une confirmation au plus tard le 20 juillet 2018.

Il est possible que le CEPN retourne une nouvelle offre de propositions aux communautés le 30 juin 2018.

3. Date limite de réception du rapport final du Ministère et demande de remboursement : **1 mars 2019**.
 - Retourner par courriel à l'attention de : jhicks@cepn-fnec.com
 - Retourner par courriel une facturation payable par le CEPN, joindre la documentation nécessaire, journal de paie, reçus des frais de garde, frais de voyages.
4. Les formulaires et rapports sont disponibles sur le site WEB du CEPN sous la section des programmes.

Contacts

Pour plus d'information, n'hésitez pas de contacter le CEPN au numéro sans frais : 1-855-842-7672, ou 418-842-7672 ou par courriel :

Tim Whiteduck, directeur TIC; twhiteduck@cepn-fnec.com

Jane Hicks, secrétaire; jhicks@cepn-fnec.com

Martin Bertrand, conseiller pédagogique en TIC; mbertrand@cepn-fnec.com

Veuillez noter nos heures d'ouverture :

Heures d'été :	<ul style="list-style-type: none">○ Lundi au jeudi entre 8h et 16h.
Mai à septembre 2018	<ul style="list-style-type: none">○ Vendredi entre 8h et midi.
Heures régulières :	<ul style="list-style-type: none">○ Lundi au vendredi entre 8h et 16h.